

**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019**

**2019-10-209 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 10 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le dix sept octobre à 18 H 20, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Foyer communal de Génissac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Francine TREBUCHAIRE , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Gérard MUSSOT , Patrice BOUVRY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER, Annie ROY

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS, Joël BAYLE, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Agnès SEJOURNET, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gabi HOPER pouvoir à Sabine AGGOUN , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES**  
**ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

**BUREAU du 7 octobre 2019**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

**B-2019-10-055 : ZAE Frappe : cession du lot D à la société DEMARY**

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser la vente du lot D (988 m<sup>2</sup>) à 35 € le m<sup>2</sup> soit 34 580 € HT à l'entreprise DEMARY ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

**B-2019-10-056 : ZAE FRAPPE : cession du lot C pour l'implantation de FAAC**

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser la vente du lot C (1 972 m<sup>2</sup>) à 35 € le m<sup>2</sup> HT soit 69 020 € HT à Aalto Foncière ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, pour permettre l'implantation de la société FAAC/VOLTEC dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

**JEUNESSE**

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

**B-2019-10-057 : Aide financière pour les initiatives des jeunes du territoire : soutien à l'association « Juicerecords ».**

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- octroyer une aide de 300 € à l'association « JUICERECORDS»

**B-2019-10-058 : Atelier théâtre d'improvisation : convention de partenariat avec le Lycée Max Linder et l'espace jeunes à Libourne**

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat ci-annexée pour une durée de 10 mois ou tout document s'y afférent.

**CULTURE**

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

**B-2019-10-059 : Conventions de mécénat culturel en soutien au festival "Musik à Pile"**

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et tout document y afférent.

**B-2019-10-060 : Conventions de mécénat culturel en soutien à l'association « l'Abbatiale de Guîtres »**

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'annuler la délibération n°B-2018-12-056 du 3 décembre 2018.
- d'annuler les conventions de mécénat susmentionnées,

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 22 octobre 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 22/10/2019

Reçu en préfecture le 22/10/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_209-DE

**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019**

**2019-10-210 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 10 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le dix sept octobre à 18 H 20, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Foyer communal de Génissac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Francine TREBUCHAIRE , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Gérard MUSSOT , Patrice BOUVRY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER, Annie ROY

**Absents :**


Jérôme COSNARD, Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS, Joël BAYLE, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Agnès SEJOURNET, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gabi HOPER pouvoir à Sabine AGGOUN , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E)**

Envoyé en préfecture le 22/10/2019 – 2/2  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_210-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-2 et L 2122-4, L 2122-7-1, L 2122-7-2, et L 2122-10,

Vu l'élection de Monsieur Jean-François MARTINEZ, Treizième Vice-président en date du 9 janvier 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 octobre 2019,

Considérant le décès de Monsieur Jean-François MARTINEZ survenu en date du 7 septembre 2019,

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement pour assurer la continuité de sa délégation (Agriculture, Moyens techniques et GEMAPI),

Considérant que les Vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil communautaire procède à l'élection du Treizième Vice-président.

Se sont portés candidats :  
Monsieur Jean-Luc DARQUEST

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	52
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	52
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue des suffrages exprimés	27

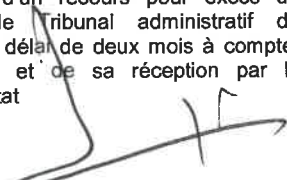
Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
Monsieur Jean-Luc DARQUEST	50

Monsieur Jean-Luc DARQUEST est élu Vice-président en charge de l'Agriculture, les Moyens techniques, immobilier institutionnel et GEMAPI

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne                      22 octobre 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 22/10/2019  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_211-DE

**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019**

**2019-10-211 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 10 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le dix sept octobre à 18 H 20, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Foyer communal de Génissac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Francine TREBUCHAIRE , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Gérard MUSSOT , Patrice BOUVRY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Annie ROY , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER,

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS, Joël BAYLE, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Agnès SEJOURNET, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gabi HOPER pouvoir à Sabine AGGOUN , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE**  
**TERRITORIAL ET RURAL DU GRAND LIBOURNAIS - PETR**

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 relative à l'adhésion au syndicat mixte pôle d'équilibre territorial et rural du grand libournais,

Vu les délibérations favorables de La Cali en date du 31 janvier 2017 et des quatre autres EPCI adhérents aux PETR concernant la modification des statuts de ce dernier,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°2017-02-049 en date du 17 février 2017 désignant les représentants de La Cali au Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Libournais,

Vu l'avis du Bureau en date du 7 octobre 2019,

Considérant la démission de Monsieur Georges DELABROY, suppléant  
Considérant le décès de Monsieur Jean-François MARTINEZ, titulaire

Considérant qu'il convient de pourvoir ces 2 postes de délégués vacants,

Conseil communautaire procède à cette désignation par scrutin public et vote à main levée.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire a élu :

- Monsieur Patrice BOUVRY, représentant titulaire de La Cali et Monsieur Jean-Luc DARQUEST, représentant suppléant de La Cali au Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial du Grand Libournais.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 22 octobre 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

